



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080151

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/06/2024 15H16 C:000040 I:29332
V/REF : 946933
V/Email reçu le Mercredi 12/06/2024 à 15H16

SEMCODA
AGENCE DE SAONE ET LOIRE
14, RUE CHARLES DODILLE
CS 50136
71104 CHALON SUR SAONE

V/REF.IMM. 00973/00974
IMMEUBLE : TONNELIERS/COLLEGE
RUE DES TONNELIERS
RUE DU COLLEGE
71700 TOURNUS

Feillens, le 07 Aout 2024

Référence Marché: M_230617004-1

LOCALISATION : RUE DU COLLEGE - TOURNUS - MME CURTIAUD 0648302776 (EMPLOYEE SEMCODA)
MME CASBA 0649885497

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE FUITE SUR 2 TUYAUX DE COLONNES EAUX USEES DANS LE
BUREAU DE L'EMPLOYEE D'IMMEUBLE AU BAT B (PREVOIR REPARATION ET VOIR
CURAGE SI BESOIN)
PL00056

Donneur d'ordre : Mme M COTESSARD

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 21 JUIN 2024 A 08H30
MALGRE NOTRE RDV ET L'APPEL DE NOTRE TECHNICIEN MME CURTIAUD ABSENTE

LE 26 JUIN 2024 A 11H45
VERIFICATION DE L'ETAT DES COLONNES EAUX USEES RAS
FUITE SITUÉE SUR LE PLAFOND (EAU PROPRE)
LE COMPTEUR DU LOGEMENT 1011 TOURNE DANS LE VIDE MAIS PERSONNE DANS LE
LOGEMENT
PREVOIR RECHERCHE DE FUITE

LE 16 JUILLET 2024 A 15H45
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT DE MME CASBA
VERIFICATION DES COMPTEURS
MISE EN PRESSION DU RESEAU EAU CHAUDE/EAU FROIDE SANITAIRE
PROBLEME DETECTEE SUR L'ECHANGEUR A PLAQUE PROBABLEMENT PERCE
LE PROBLEME D'HUMIDITE DANS LE LOGEMENT PROVIENT DU NON FONCTIONNEMENT
DE LA VMC
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION

LE 19 JUILLET 2024 A 14H30
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOCAL SEMCODA
FUITE LOCALISEE DANS LE LOGEMENT 2023



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080151

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR DEMONTAGE DU MEUBLE CUISINE POUR
ACCES TRAPPE DE VISITE EXISTANTE

LE 1ER AOUT 2024 A 08H00
PASSAGE CAMERA
FUIITE DETECTEE AU NIVEAU DU PVC DE L'EVIER ET MACHINE A LAYER DANS LA
GAINE TECHNIQUE
DEPOSE DU MEUBLE SOUS EVIER
OUVERTURE DE LA TRAPPE POUR ACCEDER A LA GAINTE TECHNIQUE
REEMPLACEMENT DU PVC CASSE
SECHAGE DE LA DALLE
REPOSE DU MEUBLE SOUS EVIER AVEC REFECTION DES JOINTS SILICONE
CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 06/08/24 a 11H28 _ . MAIL AGENCE ST REMY
GI LGESTION Email envoyé le 26/06/24 a 16H01 Mme M COTESSARD

SUITE A L'INTERVENTION DE NOTRE TECHNICIEN CE JOUR, IL N'A PAS CONSTATE
DE PROBLEME SUR LES COLONNES USEES. IL S'EST APERCU QUE LE COMPTEUR DU
LOGEMENT 1011 TOURNAIT DANS LE VIDE MAIS PERSONNE DANS LE LOGEMENT. LA
FUIITE PROVIENT DU PLAFOND ET NON DE LA COLONNE. C'EST DE L'EAU PROPRE.
POUR POUVOIR CONTINUER NOTRE RECHERCHE POURRIEZ-VOUS NOUS COMMUNIQUER
LES COORDONNEES DU LOGEMENT 1011 ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	51,31	51,31
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2		Pour mémoire
4,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	2	41,04	164,16
1,00	PL00001-Forfait déplacement	4	51,13	51,13

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080151

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00082-Pose de ML de tube PVC	5	40,90	40,90
1,00	PL00027-Réfection joint silicone	5	51,13	51,13
TOTAL H.T.				358,63
T.V.A. a 10,00%				35,86
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>394,49</u>

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 946933 du 12/06/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

RUE DU COLLEGE

71700 TOURNUS

Référence de la Demande

N°: 759 883 du 12/06/2024

THCLOPP Tvx hors contra Plomberie

Partie privat.

1

00973-00002

TOURNUS

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230617002-1

Délai

Date limite exécution : 27/06/2024

Observations

**REPARATION ET ENTRETIEN COLONNES EAUX USEES
SITUE DANS LOCAL BUREAU EMPLOYEE SEMCODA
POUR PRISE DE RDV ET ACCES CONTACTER MME CURTIAUD
AU: 06.48.30.27.76
TRES URGENT SVP**

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Réparation et curage tuyaux eaux usées 2 tuyaux de colonnes eaux usées fuient (goutte à goutte) dans le bureau de l'employée d'immeuble au Bat B rue du collège 71700 Tournus, prévoir au cas ou,un entretien ou un nettoyage, ainsi qu'une réparation et voir pour curage sibesoïn	1,00	250,00	250,00	25,00	275,00

Total H.T.	250,00
Total TVA	25,00
Total TTC	275,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE

EDN5



Bon de Commande

N° : 946933 du 12/06/2024

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE CHALON SUR SAONE

14, rue Charles DODILLE

CS 50136

71104 CHALON SUR SAONE

CEDEX

Tel:03.85.97.00.20

Demande de travaux suivie par COTESSARD Maud le 12/06/2024

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence,
A. DUBOIS

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE CHALON SUR SAONE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE CHALON SUR SAONE 14, rue Charles DODILLE CS 50136 71104 CHALON SUR SAONE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE DU COLLEGE 71700 TOURNUS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **ST REMY**

le **12/06/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 946933